

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLES

## SEANCE DU 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Chavil de Chailles, sous la présidence de Monsieur Yves CROSNIER-COURTIN, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2021

**Étaient présents :** BANCHEREAU Marie-Odile – BEYER Jean-Marie – CHALLIN Gérard – CHATENIER Patrick – COUSIN Carole – COUSIN Eric – CROSNIER-COURTIN Yves – GAUDELAS Romain – GAUDELAS Valérie – GAUTRON Hervé – LASSERON Alexandrine – LEMAITRE Dominique – LESCURE-MOSSERON Florence – MARMAGNE Florent – MOREL Benoît - NUFFER Olivier – NUFFER Valérie – PETRAULT Nicolas – PORCHER Christophe - SAURET Laurence – STROINSKI Petra

**Étaient excusés :** KASKAS Annie - PONS Catherine

**Secrétaire de séance :** Romain GAUDELAS

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2021.06.15 : AFFAIRES SCOLAIRES – Tarifs de garderie périscolaire 2021-2022**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs de garderie applicables pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la garderie et de maintenir les pénalités pour retards.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les tarifs de garderie (matins et/ou soirs) pour l'année scolaire 2021-2022,

**MAINTIENT** un tarif pénalité de retard à 5,10 € par retard,

**FIXE** les tarifs selon la grille annexée à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits*

*Pour copie conforme au registre*

*Fait à Chailles*

Le Maire,  
Yves CROSNIER-COURTIN

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 21

- nombre de votants : 22

(POUVOIR d'A. KASKAS à L. SAURET)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 22

Contre :

Abstentions :



# TARIFS ACCUEIL PERISCOLAI

Envoyé en préfecture le 05/07/2021  
Reçu en préfecture le 05/07/2021  
Affiché le  
ID : 041-214100323-20210628-20210615-DE

QF	CHAILLOIS			HORS COMMUNE		
	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR	MATIN	SOIR	MATIN + SOIR
<b>QF &lt; 800</b>	1,74€	2,55€	4,10€	2,80€	3,60€	6,10€
<b>801 &lt;QF &lt; 1100</b>	1,84€	2,65€	4,30€	2,90€	3,70€	6,30€
<b>1101 &lt;QF &lt; 1400</b>	1,94€	2,75€	4,50€	3,00€	3,80€	6,60€
<b>QF &gt; 1401</b>	2,10€	2,85€	4,70€	3,10€	3,90€	6,75€

**\* Attention, en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 5,10€ vous sera facturée par retard.**

*Vu pour être annexé à ma délibération n°2021.06145 en date du 28 juin 2021*